



## mon propriétaire refus de me restituer ma caution

Par **sand45**, le **27/03/2009** à **14:59**

voilà mon propriétaire n'a pas établi d'état de lieux de sortie et refuse de me restituer ma caution et en 5 années je n'ai reçu aucune quittance de loyer

Il a refait le papier peint par des voisins au noir et voilà toujours rien à bout de 2 mois que dois je faire???? je ne sais pas

on ne peut pas parler ensemble donc aider moi merci d'avance la caution étant de 1600 euros je ne peux pas lui laisser sans aucun justificatif

Par **ardendu56**, le **27/03/2009** à **19:25**

contactez l'ANIL (Agence Nationale pour l'Information sur le Logement) de votre département, pour une aide personnelle car sans EDL de sortie, vous aurez beaucoup de mal à récupérer la caution; le propriétaire peut avancer que vous avez laissé le logement dans un état déplorable et comment prouver le contraire sans EDL ???

Vous pouvez tenter et le mettre en demeure en LRAR,

"Je vous demande la restitution intégrale du dépôt de caution sous 8 jours Loi du 6 juillet 1989 - Article 22, alinéa 5 : À défaut de restitution dans le délai prévu, le solde du dépôt de garantie me restant dû au locataire, après arrêté des comptes, produit un intérêt au taux légal au profit du locataire. A compter de la réception de la lettre, les intérêts légaux courent automatiquement au taux en vigueur. En cas de silence de votre part, je saisis le juge...." Il convient de laisser un délai raisonnable de 8 jours pour s'exécuter.

(mais second problème, vous n'avez aucune quittance, et le bailleur peut nier vous avoir eu comme locataire.)

L'ADIL ou l'ANIL peuvent vous aider à sortir de ce problème.  
bien à vous.